



# LES ESSENTIELS du Conseil municipal

Mardi 25 Novembre 2025



## FINANCES

### MODIFICATION DU BUDGET 2025

Que ce soit en fonctionnement ou en investissement, la Commune enregistre des dépenses et des recettes nouvelles en 2025, non prévues dans le budget primitif adopté en avril 2025.

La décision modificative adoptée par le conseil municipal permet d'actualiser le budget 2025 en tenant compte des recettes réellement notifiées par l'État, des ajustements comptables demandés par le comptable public, et de quelques évolutions des recettes locales.



## SPORT

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASQ

L'Association Sportive de Quetigny a vécu un moment historique : l'équipe de football de Quetigny s'est qualifiée pour le 7<sup>e</sup> tour de la Coupe de France contre l'AS Saint-Étienne, au stade Gaston-Gérard, le 15 novembre.

Ce fut un événement exceptionnel, qui a mis en valeur le club de Quetigny, la jeunesse et plus largement l'image de Quetigny.

**La Ville a souhaité accompagner cette rencontre et permettre à de nombreux jeunes Quetignois d'assister à ce match.**

C'est pourquoi le Conseil municipal a adopté une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

#CMQuetigny



## RECRUTEMENT

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Notre Commune sera concernée par le prochain recensement de la population,  
qui se déroulera

**du 15 janvier au 14 février 2026.**

Comme partout en France, l'INSEE organise l'enquête, mais c'est la Ville qui doit recruter et rémunérer les personnes chargées d'aller sur le terrain.



## ACTION EDUCATIVE

### MESURE DE RESPONSABILISATION

Avec l'adoption d'une convention partenariale entre la Ville et le collège Jean Rostand, la Ville de Quetigny fait le choix d'offrir une alternative aux exclusions, en proposant des mesures de responsabilisation.

Il s'agit d'aider un jeune à comprendre les conséquences de ses actes, à réparer symboliquement, à se reconnecter à la communauté éducative plutôt qu'à s'en éloigner. Cela évite aussi aux jeunes exclus de se retrouver livrés à eux même durant ces quelques jours.

Ces mesures, encadrées, limitées dans le temps, permettront aux élèves concernés **de s'investir dans des actions de solidarité, de culture, de découverte professionnelle.** Un encadrement par un éducateur spécialisé sera réalisé, un accueil au sein de la Municipalité pour découvrir des métiers ou la participation à des actions de bénévolats au sein d'associations locales.